

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille dix-neuf

le vendredi 20 décembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 décembre 2019

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGERAU, Nicolas GETE, Daniel BEROCCHI, Céline PICHON, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

Le 26 décembre 2019

**Étai(en)t excusé(e)(s) :** Alexis MURA (procuration à Jean-Pierre KOËGLER) et Annick VACELET.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Daniel BEROCCHI.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Adoption de la nomenclature M14 développée, pour le budget de la Commune.**

Le Maire informe, l'Assemblée que, jusqu'à présent la Commune de Miéry, comme toutes les Communes de moins de 500 habitants, gère son budget avec l'aide d'un Plan de comptes abrégé : appelé "instruction budgétaire et comptable M14".

Il précise que, par courrier électronique du 31 octobre 2019, notre Trésorier comptable sollicite les Communes, qui lui sont rattachées, de passer le budget "commune" en M14 développée.

Quelques exemples sont donnés qui permettent de percevoir un plan comptable plus détaillé.

n° 2019 - 31

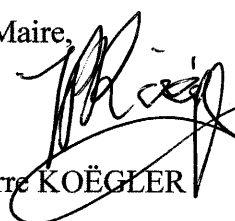
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ,**

**- DÉCIDE de gérer sa comptabilité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 développée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

  
Jean-Pierre KOËGLER

